

FIRST QUANTUM MINERALS LTD.

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1	Dénomination et adresse de la Société First Quantum Minerals Ltd. (« First Quantum ») 8th Floor, 543 Granville Street Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 1X8
Rubrique 2	Date du changement important Le 5 janvier 2012
Rubrique 3	Communiqué Un communiqué a été publié le 5 janvier 2012 et diffusé par l'intermédiaire de Marketwire. Un exemplaire du communiqué est joint à l'annexe A des présentes.
Rubrique 4	Résumé du changement important First Quantum a conclu une entente avec Eurasian Natural Resources Corporation PLC (« ENRC ») pour disposer de ses claims et actifs résiduels à l'égard du projet des rejets miniers de Kolwezi, et des mines Frontier et Lonshi et des droits d'exploration connexes, qui sont tous situés dans la province du Katanga en République démocratique du Congo (« RDC »), et de régler toutes les questions d'ordre juridique courantes concernant ces droits pour une contrepartie totale de 1,25 G\$ US.
Rubrique 5	Description du changement important La contrepartie totale comprend une somme de 750 M\$ US payable à la clôture de l'opération ainsi qu'une contrepartie différée de 500 M\$ US sous forme d'un billet à ordre sur trois ans assorti d'un coupon d'intérêt de 3 % qui est payable annuellement à terme échu. Selon les modalités de l'acquisition, ENRC acquerra, sous réserve de certaines exceptions restreintes, l'ensemble des actifs et des biens de First Quantum, soit ceux qui sont physiquement situés en RDC ou ceux qui se rapportent aux activités menées auparavant par First Quantum et ses filiales en RDC, au moyen de l'acquisition des sociétés suivantes : • Congo Mineral Developments Limited (à titre d'actionnaire à 65% de KMT, l'ancien promoteur du projet des rejets miniers de Kolwezi); • Frontier SPRL (l'ancien propriétaire et exploitant de la mine Frontier); • Compagnie Minière de Sakania SPRL (l'ancien propriétaire et exploitant de la mine Lonshi); • Roan Prospecting & Mining SPRL (le détenteur de certains actifs se rapportant au projet des rejets miniers de Kolwezi). Dans le cadre de l'opération, et comme condition à la clôture, il est prévu que First Quantum, ENRC et le gouvernement de la RDC régleront tous les différends relatifs aux sociétés vendues et à leurs actifs et activités en RDC et, dans le cadre du règlement de ces différends, il est également prévu que First Quantum, ENRC et le gouvernement de la RDC s'exonéreront mutuellement à l'égard de toutes les réclamations et de tous les jugements

relativement à ce qui précède ou à toute autre question qui surviendrait en RDC au plus tard à la date de clôture.

La clôture de l'opération devrait avoir lieu le 29 février 2012 ou vers cette date et est assujettie à certaines conditions, y compris l'obtention de tous les consentements et approbations de tierces parties, et le règlement des arbitrages internationaux à Washington et à Paris, ainsi que de la poursuite intentée par First Quantum dans les îles Vierges britanniques contre Highwinds Group, qui compte un certain nombre de filiales directes et/ou indirectes de ENRC.

Rubrique 6 Application du paragraphe 2 ou 3 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet.

Rubrique 7 Information omise

Sans objet.

Rubrique 8 Membre de la haute direction

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Christopher Lemon, conseiller général et secrétaire général, au numéro +44 20 7291 6630.

Rubrique 9 Date de la déclaration

Le 13 janvier 2012

ANNEXE « A »

FIRST QUANTUM A CONCLU UN ACCORD AVEC ENRC POUR DISPOSER DE SES ACTIFS RÉSIDUELS EN RDC ET POUR RÉGLER TOUTES LES RÉCLAMATIONS RELATIVEMENT AUX ACTIVITÉS DE FIRST QUANTUM EN RDC

**L'ENTENTE EST ASSUJETTIE À CERTAINES CONDITIONS ET
À DES RENONCIATIONS LÉGALES ET DEVRAIT SE RÉALISER
D'ICI LE 29 FÉVRIER 2012**

First Quantum Minerals Ltd. (« First Quantum » ou la « Société » ou « FQM », symbole à la TSX : « FM », symbole à la LSE : « FQM ») a annoncé aujourd'hui qu'elle a conclu une entente avec Eurasian Natural Resources Corporation PLC (« ENRC ») pour disposer de ses claims et actifs résiduels à l'égard du projet des rejets miniers de Kolwezi, et des mines Frontier et Lonshi et des droits d'exploration connexes, qui sont tous situés dans la province du Katanga en République démocratique du Congo (« RDC »), et de régler toutes les questions d'ordre juridique courantes concernant ces droits pour une contrepartie totale de 1,25 G\$ US.

La contrepartie totale comprend une somme de 750 M\$ US payable à la clôture de l'opération ainsi qu'une contrepartie différée de 500 M\$ US sous forme d'un billet à ordre sur trois ans assorti d'un coupon d'intérêt de 3 % qui est payable annuellement à terme échu.

Aux termes des modalités de l'acquisition, ENRC acquerra, sous réserve de certaines exceptions restreintes, l'ensemble des actifs et des biens de First Quantum, soit ceux qui sont physiquement situés en RDC ou ceux qui se rapportent aux activités menées auparavant par First Quantum et ses filiales en RDC, au moyen des acquisitions suivantes :

- Congo Mineral Developments Limited (à titre d'actionnaire à 65% de KMT, l'ancien promoteur du projet des rejets miniers de Kolwezi);
- Frontier SPRL (l'ancien propriétaire et exploitant de la mine Frontier);
- Compagnie Minière de Sakania SPRL (l'ancien propriétaire et exploitant de la mine Lonshi);
- Roan Prospecting & Mining SPRL (le détenteur de certains actifs se rapportant au projet des rejets miniers de Kolwezi).

Dans le cadre de l'opération, et comme condition à la clôture, il est prévu que First Quantum, ENRC et le gouvernement de la RDC régleront tous les différends relatifs aux sociétés vendues et à leurs actifs et activités en RDC et, dans le cadre du règlement de ces différends, il est également prévu que First Quantum, ENRC et le gouvernement de la RDC s'exonèreront mutuellement à l'égard de toutes les réclamations et de tous les jugements relativement à ce qui précède ou à toute autre question qui surviendrait en RDC au plus tard à la date de clôture.

La clôture de l'opération devrait avoir lieu le 29 février 2012 ou vers cette date et est assujettie à certaines conditions, y compris l'obtention de tous les consentements et approbations de tierces parties, et le règlement des arbitrages internationaux à Washington et à Paris, ainsi que de la poursuite intentée par First Quantum dans les îles Vierges britanniques contre Highwinds Group, qui compte un certain nombre de filiales directes et/ou indirectes de ENRC.

Une annonce plus détaillée sera faite après l'obtention de toutes les approbations légales.

Philip Pascall, président et chef de la direction de First Quantum, s'est déclaré satisfait de la conclusion de cette entente par la Société, car elle met fin à la participation actuelle de First Quantum en RDC et assure une indemnisation considérable à nos actionnaires pour la perte qu'ils ont subie ».

Au nom du conseil d'administration
de First Quantum Minerals Ltd.
G. Clive Newall
Président

12g3-2b-82-4461
Inscrit auprès de Standard and Poor's

Pour d'autres renseignements, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.first-quantum.com

Personne-ressource en Amérique du Nord : Sharon Loung, directrice, Relations avec les investisseurs
Tél. : 647 346-3934 Télécopieur : 604 688-3818 Sans frais : 1 888 688-6577 Courriel : sharon.loung@fqml.com

Personne-ressource au Royaume-Uni : Clive Newall, président
Tél. : +44 140 327 3484 Télécopieur : +44 140 327 3494 Courriel : clive.newall@fqml.com
ou

Brian Cattell/James Devas, Maitland
Tél. : +44 207 379 5151 Télécopieur : +44 20 7379 6161 Courriel : jdevas@maitland.co.uk Courriel : bcattell@maitland.co.uk